

### Sommaire des annexes ci-dessous :

Annexe n° 1	Calendrier des opérations du mouvement intradépartemental 2017
Annexe n° 2	Participation au mouvement : qui participe ?
Annexe n° 3	Consultation des postes et formulation des vœux
Annexe n° 4	Notice technique d'aide à la saisie des vœux sur SIAM
Annexe n° 5	Liste des vœux d'ordre général (VOGMVT1) mouvement principal
Annexe n° 6	Liste des vœux d'ordre général (VOGMVT2) affectation provisoire
Annexe n° 7	Postes particuliers
Annexe n° 8	Listes des écoles à fonctionnement particulier
Annexe n° 9	Liste des écoles en dispositif REP et REP +
Annexe n° 10	Liste des écoles en CAPPE
Annexe n° 11	Liste des Ulis-écoles et des options correspondantes
Annexe n° 12	Liste des IEN en charge d'une circonscription du 1er degré
Annexe n° 13	Tableau indicatif des barèmes minima d'obtention des postes par arrondissement

## Annexe n° 1 - Calendrier des opérations du mouvement intradépartemental 2017 :

Dates	Opérations
Pour mémoire : Mercredi 18 janvier 2017	Entretiens d'habilitation aux fonctions de professeur(e) ressource (ASH)
Pour mémoire : Mercredi 22 février 2017	Entretiens d'habilitation aux fonctions de conseiller(e) pédagogique généraliste et spécialisé(e)
<b>Vendredi 24 février 2017</b>	<b>Ouverture à partir de 12 heures du serveur de saisie des vœux SIAM</b>
Lundi 6 mars 2017	Résultats du mouvement interdépartemental 2017
<b>Mardi 14 mars 2017</b>	<b>Fermeture à 12 heures du serveur de saisie des vœux SIAM</b>
Mardi 14 mars 2017	Date limite de réception des documents liés à une demande de bonification au titre du handicap par le médecin de prévention, la cellule handicap et la division des personnels enseignants du premier degré public (cf. annexe 3).
Jeudi 16 mars 2017	Envoi de l'accusé de réception de saisie des vœux sur la boîte aux lettres I-prof du (de la) candidat(e) - avec indication d'un barème provisoire : ancienneté générale des services + points pour enfants
Lundi 27 mars 2017	Envoi sur I-prof de la fiche de vœux comportant, pour chaque vœu formulé, le barème complet correspondant (cf. annexe 4 pour la compréhension de ce document)
Jeudi 30 mars 2017	Réunion du groupe de travail chargé de valider les vœux et barèmes des candidat(e)s et de donner un avis sur l'attribution de bonifications prioritaires liées aux situations de handicap
Du lundi 27 mars au lundi 10 avril 2017 12h00	Examen des contestations relatives aux vœux et barèmes
Jeudi 11 mai 2017	Réunion de la commission administrative paritaire départementale (CAPD) chargée de donner un avis sur le projet de mouvement intradépartemental 2017
Mardi 16 mai 2017	Validation du projet de mouvement par le DASEN chargé du 1er degré, et affichage des résultats individuels sur la boîte aux lettres I-Prof de chaque candidat(e)

**Nota :** le calendrier des opérations du mouvement interdegrés est précisé par une circulaire commune DP – DE en date du 25 janvier 2017. Les candidat(e)s ayant reçu un avis favorable des commissions de recrutement seront informé(e)s de leur **affectation à compter du 10 avril 2017**.

**Les postes relevant du mouvement inter-degrés ne peuvent être obtenus dans le cadre du mouvement intradépartemental.**

## **Annexe n° 2 - Participation au mouvement – Qui participe ? :**

### **2-1 - Participent au mouvement :**

- ▶ Les enseignant(e)s qui, ayant obtenu leur changement de département, intégreront Paris à la rentrée 2017.
- ▶ Les enseignant(e)s titulaires non affecté(e)s à titre définitif durant l'année scolaire 2016-2017. Ils (elles) peuvent demander, à titre définitif, le poste qu'ils (elles) occupent mais aucune priorité ne leur sera accordée.
- ▶ Les enseignant(e)s qui sollicitent leur réintégration après disponibilité, congé parental (supérieur à six mois), congé de longue durée (supérieur à six mois) ou détachement, et qui seront effectivement en activité au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- ▶ Les professeur(e)s des écoles stagiaires en 2016-2017, sous réserve de leur titularisation au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- ▶ Les enseignant(e)s en stage de préparation au CAPA-SH en 2016-2017. Ils (elles) sont prioritaires pour être affecté(e)s à titre définitif, dès l'obtention du titre, sur le poste obtenu à titre provisoire en 2017.
- ▶ Les titulaires remplaçant(e)s, affecté(e)s à titre définitif en 2016-2017 sur un emploi de zilien(ne) (brigade congé rattachée à une école à la rentrée 2017) ou de brigadier(e) (brigade congé rattachée à une circonscription à la rentrée 2017) et qui souhaitent exercer leurs fonctions à temps partiel en 2017-2018. L'exercice de fonctions à temps partiel étant incompatible avec un emploi de titulaire remplaçant(e), ils (elles) formuleront des vœux sur d'autres types de postes (postes de chargé(e) de classe en particulier).
- ▶ Les titulaires d'un poste à titre définitif qui souhaitent changer d'affectation.

### **2-2 - Ne participent pas au mouvement :**

- ▶ Les enseignant(e)s en congé de longue durée pendant la période d'ouverture du serveur. Ceux (celles) qui, après avis du comité médical départemental, réintégreraient leurs fonctions postérieurement à la date de fermeture du serveur, feront l'objet d'une affectation à titre provisoire compatible avec leur situation personnelle, sous réserve des nécessités de service.
- ▶ Les enseignant(e)s sans position statutaire pendant l'ouverture du serveur (exemple : absence de demande de réintégration ou de renouvellement d'un détachement ou d'une disponibilité).
- ▶ Les enseignant(e)s qui, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, seront en position de détachement, de congé parental ou de disponibilité.
- ▶ Les enseignant(e)s ayant déposé une demande d'admission à la retraite pour la rentrée scolaire 2017.

### Annexe n° 3 - Consultation des postes et formulation des vœux :

Les candidat(e)s consulteront les postes vacants et susceptibles d'être vacants et saisiront leurs vœux dans l'application SIAM via i-prof aux adresses suivantes :

<http://www.ac-paris.fr> (sous la rubrique « Services et outils » en bas de page)  
ou <https://bv.ac-paris.fr> (cliquer sur l'icône I-Prof)

Le site sera accessible **du vendredi 24 février 2017 à 12 heures au mardi 14 mars 2017 à 12 heures.**

**Tout poste occupé en 2016-2017 est susceptible d'être vacant à la rentrée 2017. Les candidat(e)s ne doivent pas limiter leurs vœux précis aux seuls postes apparaissant comme vacants dans SIAM.**

#### 3-1 - Formulation des vœux

- Les candidat(e)s non titulaires d'un poste à titre définitif peuvent formuler des vœux précis et des vœux d'ordre général (cf. liste des VOG en annexe n° 5 et n° 6). Le nombre total de vœux saisis (vœux précis + vœux d'ordre général VOGMVT1 et VOGMVT2) est **limité à 30 vœux.**

- Le (la) candidat(e) est libre de formuler et de panacher, dans la limite des 30 vœux, des vœux sur poste identifié et des vœux d'ordre général : **VOGMVT1 (mouvement principal) et VOGMVT2 (phase des affectations à titre provisoire).** **Toutefois, les VOGMVT2 seront plus utilement placés en fin de liste, puisqu'ils ne permettent qu'une affectation à titre provisoire (cf. page 2 de la circulaire).**

- Après mouvement, les participant(e)s « obligatoires » n'ayant pas obtenu de poste à titre définitif seront affecté(e)s à titre provisoire. Il sera, dans la mesure du possible, tenu compte des **VOGMVT2** formulés. **Le (la) candidat(e) qui n'aura pas saisi de VOGMVT2 sur SIAM sera affecté(e) sur tout poste resté vacant**, quels que soient les souhaits géographiques qu'il (elle) souhaiterait formuler ultérieurement auprès de la division des personnels enseignants du premier degré public.

Il est donc recommandé aux enseignant(e)s nommé(e)s à titre provisoire pour l'année scolaire 2016-2017 de formuler suffisamment de VOGMVT2 et/ou de VOGMVT1, s'ils (elles) le souhaitent.

Aucune autre saisie de vœux ne sera organisée en vue de la phase d'ajustement.

- Les enseignant(e)s affecté(e)s en éducation prioritaire à titre provisoire peuvent solliciter en vœu d'ordre général leur maintien sur leur poste actuel. Afin que leur vœu soit examiné prioritairement, il convient de saisir le code 2550 – Maintien EP/poste actuel (c'est-à-dire « Maintien sur poste actuel de chargé de classe à titre provisoire en éducation prioritaire ») en 1<sup>er</sup> vœu d'ordre général.

#### 3-2 - Modification des vœux :

Les vœux saisis sur SIAM peuvent être modifiés pendant la période d'ouverture du serveur, du vendredi 24 février 2017 à 12 heures au mardi 14 mars 2017 à 12 heures.

**Aucune modification de vœu après la fermeture du serveur ne pourra être prise en compte.**

**De même, aucune demande d'annulation de participation au mouvement intra après fermeture du serveur ne sera prise en compte.**

#### 3-3 - Priorité au titre du handicap :

**Les candidat(e)s souhaitant bénéficier d'une priorité au titre du handicap doivent adresser, pour le mardi 14 mars 2017 - date butoir de réception - un certain nombre de documents à trois services différents :**

### **1 – Bureau DE2 :**

- ▶ Une demande de priorité au titre du handicap (sur papier libre) ;
- ▶ La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ▶ La copie de la liste des vœux saisis sur SIAM

seront adressées, par courriel à [edith.reillier@ac-paris.fr](mailto:edith.reillier@ac-paris.fr) et [ce.de@ac-paris.fr](mailto:ce.de@ac-paris.fr) ou par courrier postal à Edith REILLIER - division des personnels enseignants du premier degré public - bureau 2034.

### **2 – Clotilde ROIGNANT, correspondante handicap académique :**

- ▶ La copie de votre demande de priorité au titre du handicap (sur papier libre) ;
- ▶ La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ▶ La copie de la liste des vœux saisis sur SIAM

seront adressées, par courriel à [clotilde.roignant@ac-paris.fr](mailto:clotilde.roignant@ac-paris.fr) ou par courrier postal à Clotilde ROIGNANT – correspondante handicap académique.  
Coordonnées téléphoniques : 01.44.62.47.05.

### **3 – Médecine de prévention :**

- ▶ Un **dossier médical sous pli fermé** contenant tous les documents médicaux que vous souhaitez communiquer à l'appui de votre demande ;
- ▶ La copie de votre demande de priorité au titre du handicap (sur papier libre) ;
- ▶ La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- ▶ La copie de la liste des vœux saisis sur SIAM

seront adressés par courrier postal au secrétariat du docteur Frédérique GUILLAUME, médecin conseiller technique du recteur. Coordonnées secrétariat : 01.44.62.47.37.

**Pour information : numéro de téléphone du secrétariat du service social :  
01 44 62 47 44**

**Attention :** le (la) candidat(e) doit s'assurer qu'il (elle) rentre bien dans le champ de l'obligation d'emploi et qu'il (elle) peut justifier de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) par la production de la reconnaissance de travailleur(euse) handicapé(e) (RQTH) en cours de validité. Pour le mouvement 2017, la preuve du dépôt de la demande ne sera pas acceptée.

A l'issue du groupe de travail académique prévu à cet effet le 30 mars 2017, une priorité d'affectation sera ou non accordée, soit dans le cadre du mouvement, soit dans celui des affectations prononcées à titre provisoire.

### **3-4 – Les situations personnelles exceptionnelles :**

**Par ailleurs, l'examen des situations particulières (familiales, médicales, sociales..) présentées en groupe de travail est laissé à l'appréciation du DASEN chargé du 1er degré.**

Les intéressé(e)s pourront prendre contact avec le service académique des affaires sociales (coordonnées secrétariat 01.44.62.47.44) afin de signaler une situation sociale ou familiale particulièrement délicate.

**Annexe n° 4 - Notice technique d'aide à la saisie des vœux sur le Système d'Information et d'Aide aux Mutations (SIAM) :**

La participation au mouvement s'effectue uniquement sur le serveur SIAM. La consultation des postes vacants et la saisie des vœux s'effectuent à partir de l'application i-prof donnant accès à SIAM.

Pendant la période d'ouverture du serveur, **du vendredi 24 février 2017 au mardi 14 mars 2017 à 12 h**, vous pouvez saisir, modifier ou annuler vos vœux. Il est fortement conseillé de ne pas attendre les derniers jours d'ouverture du serveur pour procéder à la saisie des vœux.

#### 4-1 – [Connexion à I-Prof](#) :

Vous accédez à i-prof par l'une des deux adresses suivantes :

<http://www.ac-paris.fr>(sous la rubrique « Services et outils » en bas de page)  
ou <https://bv.ac-paris.fr>(cliquer sur l'icône i-prof)

Pour toute difficulté de connexion, s'adresser à la plate-forme d'assistance informatique :  
<https://depannage.ac-paris.fr>

**Ne pas attendre le dernier jour de saisie pour signaler un problème de connexion.**

#### 4-2 - [Identification sur i-prof](#)

L'enseignant(e) s'identifie en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe.

- Le compte utilisateur est constitué en général de la première lettre du prénom suivie du nom **en lettres minuscules** sans espace.
- Le mot de passe est celui modifié par l'enseignant(e) lors de sa première consultation de sa messagerie professionnelle.

Pour les enseignant(e)s qui se connectent pour la première fois, leur NUMEN **en lettres majuscules** constitue le mot de passe.

Si le (la) candidat(e) au mouvement ne se souvient plus de son NUMEN, il lui appartient de le redemander auprès du (de la) gestionnaire de son dossier au rectorat - division des personnels enseignants du premier degré public - bureau DE3 (cf. organigramme de la DE3 sur le portail internet académique) dans les délais nécessaires à la saisie de ses vœux.

Il est conseillé de se connecter à I-Prof **avant l'ouverture du serveur** pour vérifier son accès.

Le NUMEN ne sera communiqué que par courrier (postal ou électronique).  
Aucune réclamation ultérieure, liée à la méconnaissance de cet identifiant, ne pourra être prise en compte.

#### 4-3 - [Consultation des postes et saisie des vœux dans SIAM](#) :

Pour accéder à SIAM, vous devrez, dans I-Prof, cliquer sur le bouton « *les services* » (à gauche de l'écran) puis sur le lien « *SIAM* » (en haut de la page d'accueil). Une fois connecté(e) à SIAM, vous cliquerez sur le bouton « *phase intra-départementale* ». Une page intitulée « *mouvement intradépartemental (075)* » doit alors s'afficher et 3 liens actifs apparaître (« *consulter la circulaire départementale* », « *consultez les postes vacants ou susceptibles d'être vacants* » et « *saisissez et modifiez votre demande de mutation* »).

Dans la rubrique « *consultez les postes vacants ou susceptibles d'être vacants* », **il vous faudra relever le numéro des postes (codes « ISU »)** sur lesquels vous souhaitez candidater et les reporter dans la rubrique « *saisissez et modifiez votre demande de*

*mutation* »). La saisie ne sera enregistrée qu'au moment où vous cliquerez sur le poste précis ou le secteur souhaité.

**Remarque** : lorsque la mention « *poste bloqué* » apparaît, cela signifie que ce poste (en général celui d'un enseignant en stage de préparation au CAPA-SH ou un poste bloqué pour un enseignant stagiaire) n'est pas offert au mouvement. Le nombre de postes bloqués indiqué est à déduire du nombre de postes pouvant donner lieu à une affectation dans le cadre du mouvement.

*Exemple* : pour une école de 7 classes, SIAM indique : deux postes vacants, cinq postes susceptibles d'être vacants et un poste bloqué. Cela signifie qu'à la date d'ouverture du serveur, seuls 6 postes (7 – 1) seront susceptibles de donner lieu à une affectation dans le cadre du mouvement.

**Saisie des vœux d'ordre général** : voir en annexe n° 5 et n°6 la liste des vœux d'ordre général : **VOGMVT1** et **VOGMVT2** pour l'académie de Paris.

#### 4-4 - Annulation éventuelle de vœux :

Pour annuler un vœu, cliquez sur l'icône « *corbeille* » sur la ligne du vœu à annuler.

#### 4-5 - Validation et fin de la saisie des vœux :

Après avoir validé vos vœux, cliquez sur le bouton retour jusqu'à ce que les écrans suivants apparaissent :

► 1<sup>er</sup> écran indiquant votre nom, prénom, date de naissance, statut, corps, grade, échelon, position ;

► 2<sup>nd</sup> écran comportant pour titre « *mouvement départemental (Paris)* » et la rubrique « *mouvement principal* ».

Puis, quittez i-prof en cliquant sur le bouton supérieur « retour ».

#### 4-6 - Confirmation de votre demande – accusé de réception :

A compter du jeudi 16 mars 2017, vous recevrez dans votre boîte I-Prof **un accusé de réception**. Ce premier accusé réception comprend seulement la liste de vos vœux, votre ancienneté générale de service (AGS) et vos points « *enfants* ». Il constitue une preuve de votre participation au mouvement. **Vous conserverez ce document. Il est inutile de le retourner à la division des personnels enseignants du premier degré public.**

A partir du lundi 27 mars 2017 au soir sera envoyée dans votre boîte I-Prof **la fiche de vos vœux** indiquant pour chaque vœu formulé le barème complet afférent.

Pour une meilleure compréhension des indications qui y figureront, vous vous référerez aux tableaux de corrélation ci-dessous :

<b>Ce qui apparaîtra en abrégé sur l'accusé de réception complet</b>	<b>Explication du libellé abrégé</b>	<b>Correspondance avec « règles et barèmes »</b>
<b>AGS</b>	Ancienneté générale des services comptabilisée au 31 décembre 2016, à raison d'un point par année complète, 1/12 <sup>ème</sup> de point par mois complet et 1/360 <sup>ème</sup> de point par jour.	<b>A</b>
<b>BONIF. AFF. REP+ OU ECLAIR</b>	Bonification de 3 points par année d'exercice, même à temps partiel ou en service partagé d'au moins 50%, au-delà de la 3 <sup>ème</sup> année de services continus, sur un poste obtenu à titre définitif ou provisoire dans une école des dispositifs Eclair et REP+, avec un plafonnement à 9 points.	<b>B2</b>

	Il faut exercer en dispositif REP+ durant l'année précédant le mouvement pour pouvoir prétendre à cette bonification.	
<b>ANC. POSTES FRAC</b>	<p><u>A titre provisoire</u> : bonification de 4 points pour une affectation à Paris pendant 3 mois au moins au cours de l'année scolaire 2016-2017 sur un poste fractionné (3 ou 4 compléments de temps partiel ou décharges de professeur maître-formateur, ou ZIL REP+).</p> <p><u>A titre définitif</u> : bonification de 4 points pour 1, 2 ou 3 ans d'exercice et de 6 points à la 4<sup>ème</sup> année (soit à compter du 01/09/2013) pour les enseignant(e)s affecté(e)s à titre définitif sur un poste de titulaire remplaçant de secteur (TRS)</p>	<b>B3</b>  <b>B3'</b>
<b>E</b>	Bonification d'un point par enfant âgé de moins de 12 ans au 31 décembre 2016. Les enfants nés entre le 1er janvier et le 28 février 2017 seront pris en compte dans le calcul du barème sous réserve d'envoi de l'acte de naissance dans les délais avant le 20 mars 2017.	<b>E</b>
<b>ANC. LA DIR ou LA D MUT</b>	Ne concerne que le mouvement des directeurs d'école. Il s'agit des points correspondant à l'ancienneté d'inscription sur la liste d'aptitude parisienne aux fonctions de direction (100, 200 ou 300 points).	<b>LA</b>
<b>NOTE PEDAG CORR. MVT</b>	Dernière note pédagogique + correctif de barème. Cet élément ne concerne que les directeurs d'école, les professeurs ressource et les FIP.	<b>N + C</b>
<b>ANC. DIR</b>	Ancienneté particulière des services, comptabilisée au <b>31 août 2017</b> , à raison d'un point par année scolaire, 1/12 <sup>ème</sup> de point par mois complet et 1/360 <sup>ème</sup> de point par jour. Cet élément concerne les directeurs d'école mais aussi les enseignants spécialisés, les conseillers pédagogiques et les maîtres formateurs.	<b>S</b>
<b>PRIORITE 23</b>	Priorité absolue sur le premier vœu	
<b>PRIORITE DE RANG 1 (dite de tranche 30)</b>	Priorité de rang 1 : les vœux sont étudiés en premier	<b>Voir R et B à partir de la page 17</b>
<b>PRIORITE DE RANG 2 (dite tranche 40)</b>	Priorité de rang 2 : pour postes non pourvus après les affectations de rang 1	
<b>CODE 90</b>	Annulation du vœu par l'application, manque du titre ou diplôme pour candidater sur le poste	
<b>CODE 99</b>	Annulation manuelle du vœu par l'administration quand le vœu est inopérant.	
<b>PRO</b>	Signifie que vous obtenez le poste à titre provisoire	
<b>TPD</b>	Signifie que vous obtenez le poste à titre définitif	

#### 4-7 - [Contestation des éléments du barème](#) :

Vous pourrez contester les éléments de votre barème dès réception sur i-prof de [la fiche de vos vœux \(avec le barème complet\)](#) et ce jusqu'au lundi 10 avril 2017(12h00) inclus par courrier électronique à [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr) .



**POUR INFORMATION : connexion à I-Prof pour les entrants dans l'académie de Paris au 1<sup>er</sup> septembre 2017(mouvement inter académique du 6 mars 2017)**

Vous intégrez le département de Paris à la rentrée 2017.

Veillez trouver ci-dessus la procédure vous permettant de participer au mouvement intra départemental :

- 1) Vous vous connecterez **sur la boîte I-Prof de votre académie actuelle** avec votre identifiant et votre NUMEN ou mot de passe.
- 2) Vous sélectionnerez les rubriques : services / SIAM puis **Phase intra -départementale**.
- 3) Vous basculerez alors automatiquement sur l'application SIAM Paris qui vous permettra de formuler vos vœux d'affectation.

Pour connaître les résultats du mouvement intra départemental, il faut consulter la boîte de réception I-Prof Paris avec vos identifiants.

**POUR INFORMATION SUR LES ANNEXES n° 5 et 6 - SAISIE DES VOG (ci-dessous)**

La liste des VOG est accessible sur SIAM.

Pour consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants :

1/ sélectionner un type de vœux et un type de poste :

- à gauche : « *Tous types de vœux* »
- à droite : « *tous types de postes* » : sélectionner le type de poste que vous souhaitez : soit « enseignant classe élémentaire » (ECEL)  
soit « enseignant classe préélémentaire » (ECMA)  
soit « titulaire remplaçant brigade » (TR Brigade)  
soit « titulaire secteur » (Tsect)

2/ valider « *valider votre sélection* »

3/ en début de liste vous trouvez les supports établissements et en fin de liste :

- les supports (R) : VOGMVT1 du Mouvement Principal (VogMvt1 PR)
- puis les supports (S) : VOGMVT2 du Mouvement Complémentaire (VogMvt2 C)

Lexique :

ECMA : enseignant(e) de classe maternelle

ECEL : enseignant(e) de classe élémentaire

TR Brigade : titulaire remplaçant(e) brigade - peut être rattaché à une école **comme** à une circonscription, cf. point D-1 de la circulaire mouvement

Tsecteur : titulaire remplaçant secteur – affecté sur les compléments de temps partiel

**Annexe n° 5 - Vœux d'ordre général pour le mouvement principal (VOGMVT1) :**

**Rappel pour la saisie des vœux : voir ci-dessus**

Ces VogMvt1 sont identifiables par la lettre R (à la fin de la liste après les vœux établissement) - lettre qui s'affiche dans la colonne « *type zone* » - sur votre accusé de réception complet. **Ces vœux permettront d'être affecté(e) à titre définitif dès la phase principale du mouvement.**

Ces VogMvt1\_sont au nombre de 32, soit 4 vœux fonctionnels par zone géographique (7 zones géographiques et la zone département).

**Le VogMvt1 Tout TR Brigade affecte indistinctement sur tout poste de BD dans la zone : Circo ; Ecole ; le cas échéant REP+.**

**Si vous souhaitez n'obtenir que l'un ou l'autre de ces postes, vous devez candidater uniquement sur des postes spécifiques, et ne pas utiliser ce VOG.**

Description regroupements	
P. VogMvt1 P R 1-2-4 et 12	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 5-6 et 13	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 7-8 et 14-15	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 16 et 17	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 9 et 18	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 10 et 19	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout TR Secteur
P. VogMvt1 P R 11 et 20	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur
Type de vœu Département	Tout ECEL
	Tout ECMA
	Tout TR Brigade
	Tout Tit Secteur

## Annexe n° 6 - Vœux d'ordre général pour la phase d'affectation provisoire (VOGMVT2) :

### **Rappel pour la saisie des vœux : voir ci-dessus**

Ces VogMvt2 sont identifiables par la lettre S (à la fin de la liste après les vœux du mouvement principal VogMvt1) - lettre qui s'affiche dans la colonne « type zone » - et seront précédés d'un code 90 sur votre accusé de réception complet. Ces vœux seront, en effet, neutralisés lors de la phase principale du mouvement, afin qu'ils ne soient examinés que pendant la phase des affectations à titre provisoire après mouvement.

Les VogMvt2 sont au nombre de 41 soit 5 vœux fonctionnels par zone géographique (7 zones géographiques et la zone département) plus le vœu de maintien en éducation prioritaire.

Code VOGMVT2	Description
2550	PARIS VogMvt2 C Maintien Educ.Prio/poste actuel
2551	P. VogMvt2 C 1-2-3-4&12:tout ECEL
2552	P. VogMvt2 C 1-2-3-4&12:tout ECMA
2553	P. VogMvt2 C 1-2-3-4&12:tout BD Ecole
2554	P. VogMvt2 C 1-2-3-4&12:tout BD Circo
2555	P. VogMvt2 C 1-2-3-4&12:tout Tit Secteur
2556	P. VogMvt2 C 5-6&13:tout ECEL
2557	P. VogMvt2 C 5-6&13:tout ECMA
2558	P. VogMvt2 C 5-6&13:tout BD Ecole
2559	P. VogMvt2 C 5-6&13:tout BD Circo.
2560	P. VogMvt2 C 5-6&13:tout Tit Secteur
2561	P. VogMvt2 C 7-8&14-15:tout ECEL
2562	P. VogMvt2 C 7-8&14-15:tout ECMA
2563	P. VogMvt2 C 7-8&14-15:tout BD Ecole
2564	P. VogMvt2 C 7-8&14-15:tout BD Circo
2565	P. VogMvt2 C 7-8&14-15:tout Tit Secteur
2566	P. VogMvt2 C 16&17:tout ECEL
2567	P. VogMvt2 C 16&17:tout ECMA
2568	P. VogMvt2 C 16&17:tout BD Ecole
2569	P. VogMvt2 C 16&17:tout BD Circo.

2570	P. VogMvt2 C 16&17:tout Tit Secteur
2571	P. VogMvt2 C 9&18:tout ECEL
2572	P. VogMvt2 C 9&18:tout ECMA
2573	P. VogMvt2 C 9&18:tout BD Ecole
2574	P. VogMvt2 C 9&18:tout BD Circo.
2575	P. VogMvt2 C 9&18:tout Tit Secteur
2576	P. VogMvt2 C 10&19:tout ECEL
2577	P. VogMvt2 C 10&19:tout ECMA
2578	P. VogMvt2 C 10&19:tout BD Ecole
2579	P. VogMvt2 C 10&19:tout BD Circo.
2580	P. VogMvt2 C 10&19:tout Tit Secteur
2581	P. VogMvt2 C 11&20:tout ECEL
2582	P. VogMvt2 C 11&20:tout ECMA
2583	P. VogMvt2 C 11&20:tout BD Ecole
2584	P. VogMvt2 C 11&20:tout BD Circo.
2585	P. VogMvt2 C 11&20:tout Tit Secteur
2586	PARIS VogMvt2 C:tout ECEL
2587	PARIS Voamvt2 C:tout ECMA
2588	PARIS VogMvt2 C:tout BD Ecole
2589	PARIS VogMvt2 C:tout BD Circo.
2590	PARIS VogMvt2 C:tout Tit Secteur
2599	PARIS VogMvt2 C BRIGADE DEPT 75

## **Annexe n°7 - Postes particuliers :**

### **6-1 - Postes relevant de l'enseignement spécialisé :**

**6-1-1 - Les candidat(e)s titulaires du CAPA-SH ou du CAPSAIS** peuvent demander un poste avec une option différente du titre détenu, exception faite pour les postes de psychologue scolaire et de maître G pour lesquels il est nécessaire de détenir le titre correspondant. Ils (elles) seront nommé(e)s à titre provisoire.

En revanche, les enseignant(e)s titulaires du titre dans toute option, candidat(e)s à un poste option D ou F, seront nommé(e)s à titre définitif.

A l'issue du mouvement, les postes restés vacants pourront être pourvus à titre provisoire. Une circulaire rectorale, qui paraîtra fin mai 2017, portera à la connaissance des candidat(e)s les postes à pourvoir et précisera les modalités de l'appel à candidatures. Les enseignant(e)s titulaires d'un poste non spécialisé conserveront, s'ils (elles) sont retenu(e)s, le bénéfice du poste qu'ils (elles) occupaient auparavant à titre définitif.

#### 6-2 - Postes de la brigade de remplacement géré au rectorat - BD rattachée à une circonscription :

Le libellé sur SIAM du poste de titulaire remplaçant BD rattaché à une circonscription et géré au rectorat, est « INSPECTION EDUCATION NATIONALE + nom et adresse de la circonscription ».

Ces postes sont destinés au remplacement des enseignant(e)s en congé de maladie, maternité, formation continue, décharge ou allègement de service, etc. Ils ouvrent droit, sous certaines conditions (cf. décret n° 89-125 du 9 novembre 1989), au versement de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).

Les enseignant(e)s pourront postuler au mouvement :

- soit pour la brigade de remplacement « stages de formation continue » ;
- soit pour un poste de brigade rattaché à une circonscription, principalement en charge du remplacement des enseignant(e)s absents pour cause de maladie ordinaire (15 jours ou plus), de maternité, de congé de longue maladie, d'une décharge ou d'un allègement de service.

Néanmoins, en fonction des nécessités du service, un(e) enseignant(e) brigadier(e) pourra se voir confier tout type de remplacement.

Le (la) brigadier(ère) est administrativement rattaché à une circonscription qui lui attribue une école de rattachement. Il (elle) assure des missions sur la totalité du territoire parisien, en école maternelle ou élémentaire, relevant ou non de l'éducation prioritaire, dans les classes de l'enseignement spécialisé et adapté (CLIS, hôpitaux, SEGPA, EREA) ou dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A – ex CLIN). Ces missions lui sont attribuées par le rectorat de Paris.

Les enseignant(e)s brigadier(e)s effectuant une mission de remplacement dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou en établissement hospitalier doivent s'attendre à bénéficier d'un emploi du temps particulier.

**Attention :** l'exercice de fonctions à temps partiel est incompatible avec l'emploi de brigadier(ère). Toute autorisation d'exercice à temps partiel d'un(e) enseignant(e) obtenant sa mutation, à la rentrée 2017, sur un emploi d'une brigade de remplacement pourra, si elle a été accordée avant les résultats du mouvement intradépartemental et s'il s'agit d'un temps partiel sur autorisation, être rapportée. S'agissant d'un temps partiel de droit, le (la) candidat(e) pourra être affecté(e) provisoirement, durant la durée de l'exercice des fonctions à temps partiel, sur un poste libéré ou vacant de chargé de classe.

#### 6-3 - Postes de la brigade de remplacement géré en circonscription – BD rattaché à une école :

Le libellé du poste sur SIAM du poste de titulaire remplaçant BD rattaché à une école et géré en circonscription est « ECOLE + nom et adresse de l'école ».

Ces brigadiers dépendent d'une circonscription de l'académie. Néanmoins, ils (elles) peuvent se voir confier, selon les nécessités de service, des missions de remplacement en dehors de leur circonscription d'affectation. Les remplacements sont effectués en école maternelle, élémentaire ou dans l'enseignement spécialisé.

En fonction des nécessités de service, ces missions peuvent aussi porter sur des remplacements longs (maternité, congé de longue maladie, congé de longue durée).

Les brigadiers rattachés à une école et géré en circonscription effectuent prioritairement des remplacements dans leur école de rattachement administratif, sans versement de l'ISSR.

**Attention** : l'exercice de fonctions à temps partiel est incompatible avec l'emploi de brigadier(ère). Toute autorisation d'exercice à temps partiel d'un(e) enseignant(e) obtenant sa mutation, à la rentrée 2017, sur un emploi d'une brigade de remplacement pourra, si elle a été accordée avant les résultats du mouvement intradépartemental et s'il s'agit d'un temps partiel sur autorisation, être rapportée. S'agissant d'un temps partiel de droit, le (la) candidat(e) pourra être affecté(e) provisoirement, durant la durée de l'exercice des fonctions à temps partiel, sur un poste libéré ou vacant de chargé de classe.

**6-4 - Postes en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) :**  
**- ex classe d'intégration pour non francophones « CLIN »**

Conformément à la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012, tout(e) enseignant(e) volontaire est susceptible d'être affecté(e) à une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants et prioritairement les enseignants ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue seconde. Les enseignants nouvellement affectés à ces postes, sans certification, reçoivent un accompagnement pédagogique leur permettant de préparer la certification complémentaire. Les enseignant(e)s affecté(e)s à titre définitif sur des postes UPE2A seront priorisés comme les enseignant(e)s titulaires de la certification.

**6-5 - Postes fléchés langue vivante étrangère – LVE :**

L'habilitation, provisoire ou définitive, dans la langue correspondant au poste sollicité est indispensable. L'habilitation donne une priorité.

Codes support et spécialité :

ECEL G0421 : poste fléché allemand  
ECEL G0426 : poste fléché espagnol  
ECEL G0424 : poste fléché chinois  
ECEL G0429 : poste fléché italien

**Annexe n° 8 - Liste des écoles à fonctionnement particulier, dont celles qui développent un projet d'expérimentations (article 33 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n° 2013-594 du 08 juillet 2013) :**

Il est conseillé aux candidat(e)s de se renseigner auprès de l'IEN en charge d'une circonscription sur les conditions particulières d'exercice, la nature du projet pédagogique et/ou l'organisation des services d'enseignement de ces écoles.

◆ Ecoles relevant de l'article 33 de la loi du 08 juillet 2013 :

Circonscription	Type école	Adresse	Code RNE	Téléphone de l'inspection
1-2-4 Louvre	EEPU	16, rue du Renard (4 <sup>ème</sup> )	0751005K	01 42 61 91 08
	EPPU	11, rue Saint-Merri (4 <sup>ème</sup> )	0751268W	
5 – 6 Luxembourg Sorbonne	EEPU	24, rue du Cardinal Lemoine (5 <sup>ème</sup> )	0751437E	01 44 08 65 43

10 B Récollets	EEPU	216 bis, rue Lafayette (école franco-allemande)	0752645T	01 42 09 38 43
18 B Goutte d'Or	EPPU	11, rue Pajol	0755103P	01.42.09.76.22
18 D Jules Joffrin	EEA	15, rue Houdon	0751122M	01 42 55 45 13
19 A Buttes Chaumont	EEPU (Ecole A)	57, rue de Romainville	0750988S	01 42 40 82 88
	EEA (Ecole B)	59, rue de Romainville	0751201Y	
19 D Colonel Fabien	EMPU	11, cité Lepage	0754689P	01 48 03 88 30
	EMPU	8, rue Sadi Lecointe	0751389C	
	EEPU (Ecole A)	119, avenue Simon Bolivar	0750994Y	
	EEPU (Ecole B)	119, avenue Simon Bolivar	0751210H	
20 B Ménilmontant	EEPU	38, rue de Tourtille	0751226A	01 46 36 73 64

◆ Ecole ne relevant pas de l'article 33 mais dont l'organisation des services d'enseignement est particulière – Il est vivement conseillé de se renseigner auprès de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale, préalablement à la formulation des vœux :

Circonscription	Type école	Adresse	Code RNE	Téléphone de l'école
20 D Belleville	EEPU	Ecole Vitruve 7/9, passage Josseaume (ex 3, rue Vitruve)	0751020B	01 43 70 50 95

#### Annexe n°9 - Liste des écoles faisant partie des dispositifs REP et REP + :

#### Liste des écoles en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) et des collèges de référence

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 18	0751793S	COLLEGE DE REFERENCE	UTRILLO
PARIS 18	0751070F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751275D	ECOLE MATERNELLE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751107W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FERNAND LABORI
PARIS 18	0751116F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GUSTAVE ROUANET

PARIS 18	0751314W	ECOLE MATERNELLE	GUSTAVE ROUANET
PARIS 18	0751380T	ECOLE MATERNELLE	FRANCOISE DORLEAC
PARIS 18	0753737E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRANCOISE DORLEAC (B)
PARIS 18	0751443L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRANCOISE DORLEAC (A)
PARIS 18	0750546L	COLLEGE DE REFERENCE	CLEMENCEAU
PARIS 18	0752334E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CAVE
PARIS 18	0754730J	ECOLE MATERNELLE	EMILE DUPLOYE
PARIS 18	0754413P	ECOLE MATERNELLE	GOUTTE D'OR
PARIS 18	0754868J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GOUTTE D'OR
PARIS 18	0754695W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ORAN
PARIS 18	0753127S	ECOLE MATERNELLE	RICHOMME
PARIS 18	0750985N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RICHOMME
PARIS 18	0751404U	ECOLE MATERNELLE	ST LUC
PARIS 19	0753938Y	COLLEGE DE REFERENCE	ROUAULT
PARIS 19	0750853V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHEMINETS
PARIS 19	0751336V	ECOLE MATERNELLE	MANIN
PARIS 19	0750932F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MANIN (A)
PARIS 19	0752643R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MANIN (B)
PARIS 19	0751352M	ECOLE MATERNELLE	NOYER DURAND
PARIS 19	0753054M	ECOLE MATERNELLE	PREVOYANCE
PARIS 20	0755241P	COLLEGE DE REFERENCE	BESSON
PARIS 20	0751099M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ETIENNE DOLET
PARIS 20	0751344D	ECOLE MATERNELLE	MENILMONTANT
PARIS 20	0753264R	ECOLE MATERNELLE	PALI KAO
PARIS 20	0751226A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TOURTILLE
PARIS 20	0751413D	ECOLE MATERNELLE	TOURTILLE

**Liste des écoles en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et des collèges de référence**

COMMUNE	Code RNE	TYPE D'ETABLISSEMENT	LIBELLE
PARIS 10	0753047E	COLLEGE DE REFERENCE	LA GRANGE AUX BELLES
PARIS 10	0750858A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLAUDE VELLEFAUX
PARIS 10	0751171R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PARMENTIER
PARIS 10	0751004J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ST MAUR
PARIS 10	0751102R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FAUBOURG ST DENIS
PARIS 10	0751145M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AQUEDUC
PARIS 10	0751234J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	VICQ D'AZIR
PARIS 10	0751251C	ECOLE MATERNELLE	AQUEDUC



PARIS 10	0751320C	ECOLE MATERNELLE	BOY ZELENSKI
PARIS 10	0751362Y	ECOLE MATERNELLE	PARMENTIER
PARIS 11	0750465Y	COLLEGE DE REFERENCE	LUCIE ET RAYMOND AUBRAC
PARIS 11	0750825P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE (A)
PARIS 11	0750954E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PARMENTIER (A)
PARIS 11	0751227B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TROIS BORNES
PARIS 11	0751257J	ECOLE MATERNELLE	PRESENTATION
PARIS 11	0751361X	ECOLE MATERNELLE	PARMENTIER
PARIS 11	0751415F	ECOLE MATERNELLE	TROIS BORNES
PARIS 11	0755101M	ECOLE MATERNELLE	PIVER
PARIS 11	0751372J	ECOLE MATERNELLE	POPINCOURT
PARIS 11	0752763W	ECOLE MATERNELLE	BALEINE
PARIS 13	0752694W	COLLEGE DE REFERENCE	CAMILLE CLAUDEL
PARIS 13	0751185F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PORTE D'IVRY
PARIS 13	0752640M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	IVRY (A)
PARIS 13	0753125P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	IVRY (B)
PARIS 13	0753124N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAU DES RENTIERS
PARIS 13	0755010N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAU DES RENTIERS
PARIS 13	0751306M	ECOLE MATERNELLE	FRANC NOHAIN
PARIS 13	0751375M	ECOLE MATERNELLE	PORTE D'IVRY
PARIS 13	0753339X	ECOLE MATERNELLE	PATAY
PARIS 13	0752565F	ECOLE MATERNELLE	POINTE D'IVRY
PARIS 13	0753123M	ECOLE MATERNELLE	CHATEAU DES RENTIERS
PARIS 13	0753937X	COLLEGE DE REFERENCE	EVARISTE GALOIS
PARIS 13	0755009M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	44 ENFANTS D' IZIEU
PARIS 13	0750874T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EMILE LEVASSOR
PARIS 13	0750915M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	KUSS (A)
PARIS 13	0751325H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	KUSS
PARIS 13	0752776K	ECOLE MATERNELLE	CHOISY
PARIS 14	0752544H	COLLEGE DE REFERENCE	FRANCOIS VILLON
PARIS 14	0750938M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE ROUVIER
PARIS 14	0751151U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE D'OCAGNE
PARIS 14	0752246J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALAIN FOURNIER
PARIS 14	0752778M	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALESIA
PARIS 15	0752641N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PORTE BRANCION
PARIS 14	0751343C	ECOLE MATERNELLE	MAURICE D'OCAGNE
PARIS 14	0751345E	ECOLE MATERNELLE	MAURICE ROUVIER
PARIS 14	0752245H	ECOLE MATERNELLE	ALAIN FOURNIER
PARIS 14	0752777L	ECOLE MATERNELLE	ALESIA
PARIS 15	0751374L	ECOLE MATERNELLE	PORTE BRANCION
PARIS 17	0752958H	COLLEGE DE REFERENCE	BORIS VIAN
PARIS 17	0750831W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BERTHIER
PARIS 17	0752214Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REIMS
PARIS 17	0755011P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARGUERITE LONG
PARIS 17	0750903Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JACQUES KELLNER
PARIS 17	0750972Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	POUCHET
PARIS 17	0751098L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EPINETTES
PARIS 17	0752642P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BESSIERES
PARIS 17	0753194P	ECOLE MATERNELLE	CHRISTINE DE PISAN
PARIS 17	0751248Z	ECOLE MATERNELLE	ANDRE BRECHET

PARIS 17	0751262P	ECOLE MATERNELLE	BESSIERES
PARIS 17	0751299E	ECOLE MATERNELLE	EPINETTES
PARIS 17	0751305L	ECOLE MATERNELLE	FLEURS
PARIS 18	0752195D	COLLEGE DE REFERENCE	GERARD PHILIPPE
PARIS 18	0750847N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHAMPIONNET
PARIS 18	0751008N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ST ISAURE
PARIS 18	0752841F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	POISSONNIERS
PARIS 18	0755102N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	SIMPLON
PARIS 18	0751162F	ECOLE MATERNELLE	MONT-CENIS
PARIS 18	0751247Y	ECOLE MATERNELLE	AMIRAUX
PARIS 18	0752196E	COLLEGE DE REFERENCE	MARX DORMOY
PARIS 18	0750897T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GUADELOUPE
PARIS 18	0751094G	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DOUDEAUVILLE
PARIS 18	0751125R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	J.F LEPINE
PARIS 18	0751225Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TORCY
PARIS 18	0751412C	ECOLE MATERNELLE	TORCY
PARIS 18	0753126R	ECOLE MATERNELLE	MARX DORMOY
PARIS 18	0752252R	COLLEGE DE REFERENCE	HECTOR BERLIOZ
PARIS 18	0751041Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLIARD
PARIS 18	0751231F	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	VAUVENARGUES
PARIS 18	0751258K	ECOLE MATERNELLE	BELLIARD
PARIS 18	0751423P	ECOLE MATERNELLE	VAUVENARGUES
PARIS 18	0754983J	ECOLE MATERNELLE	PAUL ABADIE
PARIS 18	0754706H	COLLEGE DE REFERENCE	MARIE CURIE
PARIS 18	0750962N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE BUDIN
PARIS 18	0751105U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FERDINAND FLOCON
PARIS 18	0751080S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLIGNANCOURT
PARIS 18	0751304K	ECOLE MATERNELLE	FERDINAND FLOCON
PARIS 18	0751338X	ECOLE MATERNELLE	MARCADET
PARIS 18	0755030K	COLLEGE DE REFERENCE	DANIEL MAYER
PARIS 18	0751072H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHARLES HERMITE
PARIS 18	0753418H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAURICE GENEVOIX
PARIS 18	0754308A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EVANGILE
PARIS 18	0755035R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CUGNOT
PARIS 18	0751279H	ECOLE MATERNELLE	CHARLES HERMITE
PARIS 18	0753195R	ECOLE MATERNELLE	TCHAIKOVSKI
PARIS 18	0755433Y	COLLEGE DE REFERENCE	AIMÉ CÉSAIRE
PARIS 18	0752079C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PHILIPPE DE GIRARD
PARIS 18	0755103P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PAJOL
PARIS 19	0754778L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER
PARIS 18	0752571M	ECOLE MATERNELLE	DEPARTEMENT
PARIS 19	0752572N	ECOLE MATERNELLE	TANGER
PARIS 19	0755013S	ECOLE MATERNELLE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0750484U	COLLEGE DE REFERENCE	W.A. MOZART
PARIS 19	0750821K	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BARBANE GRE (A)
PARIS 19	0751037V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BARBANE GRE (B)
PARIS 19	0751127T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JOMARD
PARIS 19	0753263P	ECOLE MATERNELLE	BARBANE GRE
PARIS 19	0754312E	ECOLE MATERNELLE	EMELIE
PARIS 19	0750575T	COLLEGE DE REFERENCE	SONIA DELAUNAY
PARIS 19	0753267U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MATHIS
PARIS 19	0754942P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TAN DOU

PARIS 19	0755037T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	HENRI NOGUERES
PARIS 19	0752627Y	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU ILOT RIQUET
PARIS 19	0751707Y	COLLEGE DE REFERENCE	EDOUARD PAILLERON
PARIS 19	0750819H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ARMAND CARREL
PARIS 19	0751218S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE GIRARD
PARIS 19	0750893N	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GENERAL LASALLE
PARIS 19	0751114D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RAMPAL
PARIS 19	0751253E	ECOLE MATERNELLE	ARMAND CARREL
PARIS 19	0752573P	ECOLE MATERNELLE	TANDOU
PARIS 19	0755038U	ECOLE MATERNELLE	JEAN MENANS
PARIS 19	0751311T	ECOLE MATERNELLE	GENERAL LASALLE
PARIS 19	0752836A	ECOLE MATERNELLE	RAMPAL
PARIS 19	0752606A	COLLEGE DE REFERENCE	GEORGES MELIES
PARIS 19	0751009P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER (A)
PARIS 19	0751220U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANGER (B)
PARIS 19	0752838C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0751407X	ECOLE MATERNELLE	TANGER
PARIS 19	0752834Y	ECOLE MATERNELLE	AUBERVILLIERS
PARIS 19	0754309B	ECOLE MATERNELLE	MAROC
PARIS 19	0752695X	COLLEGE DE REFERENCE	GUILLAUME BUDE
PARIS 19	0750973A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENIE COTTON (A)
PARIS 19	0750988S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ROMAINVILLE (A)
PARIS 19	0751052L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENIE COTTON (B)
PARIS 19	0751201Y	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ROMAINVILLE (B)
PARIS 19	0751264S	ECOLE MATERNELLE	EUGENIE COTTON
PARIS 19	0751385Y	ECOLE MATERNELLE	ROMAINVILLE
PARIS 19	0752626X	ECOLE MATERNELLE	BOIS
PARIS 19	0754985L	ECOLE MATERNELLE	BELLEVILLE
PARIS 19	0753345D	COLLEGE DE REFERENCE	EDMOND MICHELET
PARIS 19	0750951B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OURCQ (A)
PARIS 19	0751167L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OURCQ (B)
PARIS 19	0751728W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	COLETTE MAGNY (A)
PARIS 19	0752165W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	COLETTE MAGNY (B)
PARIS 19	0754828R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EMILE BOLLAERT
PARIS 19	0755591V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLAUDE BERNARD
PARIS 19	0755842T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MAC DONALD
PARIS 19	0751357T	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU
PARIS 19	0751727V	ECOLE MATERNELLE	CAMBRAI
PARIS 19	0752216B	ECOLE MATERNELLE	COLETTE MAGNY
PARIS 19	0752574R	ECOLE MATERNELLE	ARCHEREAU
PARIS 19	0752835Z	ECOLE MATERNELLE	EIDERS
PARIS 19	0755095F	COLLEGE DE REFERENCE	EDGAR VARESE
PARIS 19	0750964R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TANDOU
PARIS 19	0753283L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JEAN JAURES
PARIS 19	0754488W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	GOUBET
PARIS 19	0751405V	ECOLE MATERNELLE	THONVILLE
PARIS 19	0754941N	ECOLE MATERNELLE	GEORGES THILL
PARIS 20	0750478M	COLLEGE DE REFERENCE	JEAN-BAPTISTE CLEMENT
PARIS 20	0750912J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JULIEN LACROIX
PARIS 20	0750977E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES (A)
PARIS 20	0751148R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARE

PARIS 20	0751190L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES (B)
PARIS 20	0751286R	ECOLE MATERNELLE	COURONNES
PARIS 20	0751339Y	ECOLE MATERNELLE	EUPATORIA
PARIS 20	0751381U	ECOLE MATERNELLE	RETRAIT
PARIS 20	0750552T	COLLEGE DE REFERENCE	FRANCOISE DOLTO
PARIS 20	0750826R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE
PARIS 20	0750928B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LEVERT
PARIS 20	0750949Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA (A)
PARIS 20	0751165J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA (B)
PARIS 20	0752768B	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	OLIVIER METRA
PARIS 20	0751323F	ECOLE MATERNELLE	JOURDAIN
PARIS 20	0751354P	ECOLE MATERNELLE	OLIVIER METRA
PARIS 20	0753130V	ECOLE MATERNELLE	PIAT
PARIS 20	0752198G	COLLEGE DE REFERENCE	PIERRE MENDES FRANCE
PARIS 20	0750926Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LE VAU (A)
PARIS 20	0750963P	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE FONCIN (A)
PARIS 20	0751142J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LE VAU (B)
PARIS 20	0751178Y	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PIERRE FONCIN (B)
PARIS 20	0755064X	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TOURELLES
PARIS 20	0751219T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TELEGRAPHE
PARIS 20	0751331P	ECOLE MATERNELLE	LE VAU
PARIS 20	0751371H	ECOLE MATERNELLE	PIERRE FONCIN
PARIS 20	0751406W	ECOLE MATERNELLE	TELEGRAPHE
PARIS 20	0753046D	COLLEGE DE REFERENCE	FLORA TRISTAN
PARIS 20	0750983L	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RIBLETTE (A)
PARIS 20	0751198V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	RIBLETTE (B)
PARIS 20	0752770D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CLOS
PARIS 20	0751180A	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PLANCHAT
PARIS 20	0751427U	ECOLE MATERNELLE	VITRUVÉ
PARIS 20	0752767A	ECOLE MATERNELLE	CLOS
PARIS 20	0753196S	ECOLE MATERNELLE	VITRUVÉ
PARIS 20	0751373K	ECOLE MATERNELLE	PLANCHAT
PARIS 20	0753939Z	COLLEGE DE REFERENCE	JEAN PERRIN
PARIS 20	0750877W	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	EUGENE REISZ
PARIS 20	0753266T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	ALQUIER DEBROUSSE
PARIS 20	0751152V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MARYSE HILSZ
PARIS 20	0751188J	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PYRENEES
PARIS 20	0753197T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	MOURAUD
PARIS 20	0753198U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	DAVOUT
PARIS 20	0751301G	ECOLE MATERNELLE	EUGENE REISZ
PARIS 20	0751342B	ECOLE MATERNELLE	MARYSE HILSZ
PARIS 20	0751377P	ECOLE MATERNELLE	PYRENEES
PARIS 20	0752960K	ECOLE MATERNELLE	MOURAUD
PARIS 20	0754355B	COLLEGE DE REFERENCE	ROBERT DOISNEAU
PARIS 20	0751223X	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	TLEMCEN
PARIS 20	0752644S	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	SORBIER
PARIS 20	0753565T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	AMANDIERS
PARIS 20	0751263R	ECOLE MATERNELLE	BIDASSOA
PARIS 20	0751273B	ECOLE MATERNELLE	CENDRIERS
PARIS 20	0751308P	ECOLE MATERNELLE	GAMBETTA
PARIS 20	0753337V	ECOLE MATERNELLE	AMANDIERS

**IMPORTANT** : Les enseignant(e)s « BD REP+ remplacement concertation-formation » ont pour mission d'effectuer la décharge de service des enseignant(e)s exerçant dans une école REP+ qui « bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation » (circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 portant sur la refondation de l'éducation prioritaire).

**Annexe n°10 - Liste des 26 écoles classées en conventions académiques pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE).**

COMMUNE	RNE	TYPED'ECOLE	LIBELLE
PARIS 10	0750929C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LOUISBLANC
PARIS 10	0754699A	ECOLE MATERNELLE	LOUISBLANC
PARIS 11	0750991V	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REPUBLIQUE (A)
PARIS 11	0751196T	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	REPUBLIQUE(B)
PARIS 12	0751044C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BERCY
PARIS 12	0751261N	ECOLE MATERNELLE	BERCY
PARIS 12	0750841G	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BRECHOUXLOUPS
PARIS 12	0751294Z	ECOLE MATERNELLE	BRECHOUXLOUPS
PARIS 12	0751328L	ECOLE MATERNELLE	CARNOT
PARIS 12	0750918R	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LAMORICIERE(A)
PARIS 12	0751136C	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	LAMORICIERE(B)
PARIS 13	0751281K	ECOLE MATERNELLE	AUGUSTEPERRET
PARIS 13	0751074K	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CHATEAUDESRENTIER RS
PARIS 13	0751321D	ECOLE MATERNELLE	JENNER
PARIS 13	0750908E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JENNER(A)
PARIS 13	0751128U	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	JENNER(B)
PARIS 13	0751200X	ECOLE MATERNELLE	RICAUT
PARIS 13	0752331B	ECOLE MATERNELLE	YEOTHOMAS

PARIS 15	0752839D	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	FRERESVOISIN
PARIS 17	0751271Z	ECOLE MATERNELLE	CAPITAINELAGACHE
PARIS 17	0751064Z	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	CAPITAINELAGACHE
PARIS 17	0755371F	ECOLE MATERNELLE	BUFFET
PARIS 18	0751249A	ECOLE MATERNELLE	ANDREDELSARTE
PARIS 20	0750957H	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	BELLEVILLE
PARIS 20	0752840E	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE	PELLEPORT

Les enseignant(e)s de ces 26 écoles CAPPE peuvent formuler un VOGMVT2 maintien comme ceux en REP.

#### Annexe n° 11 - Liste des Ulis et des options correspondantes

CIRCO	ARR.	RNE	SIGLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	EX-CLIS	LABEL ULIS	OPTION CAPA-SH
1-2-4	4	0751005K	E.E.PU	E.E.PU 16 RUE DU RENARD	CLIS 4	TFM/TSLA	C
1-2-4	4	0752402D	E.E.PU	E.E.PU 21 RUE SAINT LOUIS EN L'ISLE	CLIS 1	TFC	D
5-6	5	0750987R	E.E.PU	E.E.PU 10 RUE ROLLIN	CLIS 1	TFC	D
5-6	5	0751214M	E.E.PU	E.E.PU 28 RUE SAINT JACQUES	CLIS 2	TFA	A
7-8	8	0751237M	E.E.PU	E.E.PU 18 RUE DE SURENE	CLIS 1	TFC	D
9-10A	9	0755590U	E.E.PU	E.E.PU 10 RUE DE CLICHY	CLIS 1	TFC	D
10B	10	0752261A	E.P.PU	E.P.PU 15 RUE DE LANCRY	CLIS 4	TFM/TSLA	C
10B	10	0754867H	E.E.PU	E.E.PU 5 RUE HOPITAL SAINT LOUIS	CLIS 1	TFC	D
10B	10	0751149S	E.E.PU	E.E.PU 17 RUE DE MARSEILLE	CLIS 4	TFM/TSLA	C
11A	11	0750811Z	E.E.PU	E.E.PU 39 RUE ALEXANDRE DUMAS	CLIS 1	TFC	D
11A	11	0751131X	E.E.PU	E.E.PU 4 RUE KELLER R	CLIS 1	TFC	D
11B	11	0750954E	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 109 AVENUE PARMENTIER	CLIS 3	TFV	B
11B	11	0750954E	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 109 AVENUE PARMENTIER	CLIS 3	TFV	B
11B	11	0750966T	E.E.PU	E.E.PU 1 RUE PIHET	CLIS 1	TFC	D
12A-3	12	0751243U	E.E.PU	E.E.PU 52 RUE DE WATTIGNIES	CLIS 1	TFC	D
12B	12	0750918R	E.E.PU	E.E.PU 10 AVENUE LAMORICIERE	CLIS 1	TFC	D
13A	13	0753124N	E.E.PU	E.E.PU 37 RUE DU CHATEAU DES RENTIERES	CLIS 1	TFC	D
13A	13	0750815D	E.E.A	E.E.A 30 BOULEVARD. ARAGO	CLIS 1	TFC	D
13B	13	0750864G	E.E.PU	E.E.PU 5 RUE DAMESME	CLIS 1	TFC	D

13C	13	0750906C	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 33 PLACE JEANNE D'ARC	CLIS 4	TFM/TSLA	C
13C	13	0750908E	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 40 RUE JENNER	CLIS 1	TFC	D
13C	13	0751100N	E.E.PU	E.E.PU 13 RUE FAGON	CLIS 1	TFC	D
14A	14	0750838D	E.E.PU	E.E.PU 46 RUE BOULARD	CLIS 1	TFC	D
14A	14	0750965S	E.E.PU	E.E.PU 28 RUE PIERRE LAROUSSE	CLIS 1	TFC	D
14B-15A	14	0751023E	E.E.PU	E.E.PU 3 RUE D'ALESIA	CLIS 4	TSLA	C
14B-15A	14	0751023E	E.E.PU	E.E.PU 3 RUE D'ALESIA	CLIS 1	TFC	D
14B-15A	15	0751019A	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 17 RUE VIGEE LEBRUN	CLIS 1	TFC	D
15B	15	0750916N	E.E.PU	E.E.PU 7 RUE LACORDAIRE	CLIS 1	TFC	D
15C	15	0750948Y	E.E.PU	E.E.PU 27 RUE OLIVIER DE SERRES	CLIS 1	TFC	D
16A	16	0750946W	E.E.A.	E.E.A. 20 RUE DE MUSSET	CLIS 1	TFC	D
16B	16	0752172D	E.P.PU	E.P.PU 4 RUE DECAMPS	CLIS 1	TFC	D
16B	16	0755014T	E.E.PU	E.E.PU 21 RUE HAMELIN	CLIS 4	TFM/TSLA	C
17A	17	0750814C	E.E.PU	E.E.PU 18 RUE AMPERE	CLIS 1	TFC	D
17A	17	0752214Z	E.P.PU	E.P.PU 38 BOULEVARD DE REIMS MS	CLIS 1	TFC	D
17B	17	0750903Z	E.E.PU	E.E.PU 5 RUE JACQUES KELLNER	CLIS 1	TFC	D
17B	17	0751056R	E.P.A.	E.P.A. 10 RUE BOURSULT	CLIS 1	TFC	D
17B	17	0751064Z	E.E.PU	E.E.PU 19 RUE DU CAPITAINE LAGACHE	CLIS 4	TSLA	C
18A	18	0750897T	E.E.PU	E.E.PU 2 RUE DE LA GUADELOUPE	CLIS 4	TFM/TSLA	C
18A	18	0750897T	E.E.PU	E.E.PU 2 RUE DE LA GUADELOUPE	CLIS 4	TFM/TSLA	C
18A	18	0750897T	E.E.PU	E.E.PU 2 RUE DE LA GUADELOUPE	CLIS 1	TFC	D
18A	18	0751008N	E.E.PU	E.E.PU 18 RUE SAINTE ISAURE	CLIS 1	TFC	D
18B	18	0755103P	E.P.PU	E.P.PU 11 RUE PAJOL	CLIS 1	TFC	D
18C	18	0751107W	E.E.PU	E.E.PU 19 RUE FERNAND LABORI	CLIS 1	TFC	D
18C	18	0751116F	E.E.PU	E.E.PU 7 RUE GUSTAVE ROUANET	CLIS 4	TFM/TSLA	C
CIRCO	ARR.	RNE	SIGLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	EX-CLIS	LABEL ULIS	OPTION CAPA-SH
18C	18	0751116F	E.E.PU	E.E.PU 7 RUE GUSTAVE ROUANET	CLIS 1	TFC	D
18D	18	0750923W	E.E.PU	E.E.PU 62 RUE LEPIC	CLIS 1	TFC	D
18D	18	0751122M	E.E.A.	E.E.A. 15 RUE HOUDON	CLIS 1	TFC	D
19A	19	0751106V	E.E.PU	E.E.PU 2 RUE FESSART	CLIS 1	TFC	D
19B	19	0750951B	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 105 BIS RUE DE L'OURCQ	CLIS 1	TFC	D
19B	19	0752165W	E.E.PU	E.E.PU ECOLE B 17 RUE COLETTE MAGNY	CLIS 1	TFC	D
19B	19	0755842T	E.E.PU	E.E.PU.141.BOULEVARD MACDONALD	CLIS 1	TFC	D
19C	19	0750821K	E.E.PU	E.E.PU.ECOLE.A.7.RUE.BARABANEGRE	CLIS 1	TSLA	C
19C	19	0751112B	E.E.PU	E.E.PU 7 RUE DU GENERAL BRUNET	CLIS 1	TFC	D
19D	19	0750994Y	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 119 AVE SIMON BOLIVAR	CLIS 1	TFC	D
19D	19	0755037T	E.P.PU	E.P.PU 10 RUE HENRI NOGUERES	CLIS 1	TFC	D
20A	20	0751165J	E.E.PU	E.E.PU ECOLE B 22 RUE OLIVIER METRA	CLIS 1	TFC	D
20A	20	0752768B	E.P.PU	E.P.PU 31 RUE OLIVIER METRA	CLIS 4	TFM/TSLA	C
20B	20	0751148R	E.P.PU	E.P.PU.42 RUE DE LA MARE	CLIS2	TFC	A
20C	20	0753197T	E.E.PU	E.E.PU 5 RUE MOURAUD	CLIS 1	TFC	D
20C	20	0755065Y	E.P.PU	E.P.PU 17 CITE CHAMPAGNE	CLIS 1	TFC	D
20D	20	0750924X	E.E.PU	E.E.PU ECOLE A 11 RUE DE LESSEPS	CLIS 1	TFC	D
20D	20	0752644S	E.E.PU	E.E.PU 15 RUE SORBIER	CLIS 1	TFC	D

**Annexe n° 12 - Liste des inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1er degré :**

Circonscription	IEN	Adresse postale	Adresse courriel	Téléphone
IENA	Emmanuel DESCHAMPS	12 boulevard Indochine – 75 019	ce.dasen1@ac-paris.fr	01 44 62 40 20 01 44 62 40 25
Paris 1-2-4 Louvre	Pierre PALENCIANO	11 rue d'Argenteuil - 75001	ce.ien1-2-4@ac-paris.fr	01.42.61.91.08
Paris 5–6 Luxembourg - Sorbonne	Catherine HENNEQUIN	41 rue de l'Arbalète - 75005	ce.ien5-6@ac-paris.fr	01.44.08.65.43
Paris 7-8 Invalides - Etoile	Catherine CLEMENT	12 rue Monceau -75008	ce.ien7-8@ac-paris.fr	01.45.62.15.19
Paris 9-10 A Rochechouart	Evelyne ROQUES	10 rue de Clichy – 75009	ce.ien9-10a@ac-paris.fr	01.53.25.13.90
Paris 10 B Récollets	Thierry ROUSSE	7-9 passage des Récollets – 75010	ce.ien10b@ac-paris.fr	01.42.09.38.43
Paris 11 A Voltaire	Christian LUSSIEZ	144 rue de la Roquette – 75011	ce.ien11a@ac-paris.fr	01.43.79.45.23
Paris 11 B Bastille	Jean Luc BALLOT	13 rue Bréguet – 75011	ce.ien11b@ac-paris.fr	01.43.14.88.77
Paris 12 A - 3 Daumesnil - Marais	Isabelle BACCELLIERI	16 rue de la Brèche aux Loups – 75012	ce.ien12a-3@ac-paris.fr	01.43.43.13.59



Paris 12 B Nation	Martine DUMERAIN-FAIVRE	<a href="#">56 rue de Picpus - 75012</a>	ce.ien12b@ac-paris.fr	01.43.44.05.71
Paris 13 A Olympiades	Jean-Michel LE BAIL	41 rue de l'Arbalète – 75005	ce.ien13a@ac-paris.fr	01.44.08.65.41 01.44.08.65.42
Paris 13 B Butte aux Cailles	Sylvie VENAIL		ce.ien13b@ac-paris.fr	01.44.08.65.41
Paris 13 C Austerlitz	Serge JAVERLHAC		ce.ien13c@ac-paris.fr	01.44.08.65.42
Paris 14 A Montparnasse	Aude BRIOT	188, rue d'Alésia - 75014	ce.ien14a@ac-paris.fr	01.45.43.46.76
Paris 14 B-15 A Montsouris - Volontaires	Hervé TROMEUR	12-14, rue d'Alésia - 75014	ce.ien14b-15a@ac-paris.fr	01.42.79.06.98
Paris 15 B Grenelle	Faouzia MESSAOUDI	<a href="#">149, rue de Vaugirard - 75015</a>	ce.ien15b@ac-paris.fr	01.47.83.75.71
Paris 15 C Convention	Bernard SERRE		ce.ien15c@ac-paris.fr	01.45.57.10.76
Paris 16 A Auteuil	Eve LELEU-GALLAND	<a href="#">10, rue Molitor Bâtiment B – 75016</a>	ce.ien16a@ac-paris.fr	01.40.50.25.07
Paris 16 B Trocadéro	Brigitte LAGADEC	<a href="#">3 impasse des Belles Feuilles - 75116</a>	ce.ien16b@ac-paris.fr	01.45.05.20.46
Paris 17 A Wagram	Isabelle SOURON	<a href="#">16 rue Laugier – 75017</a>	ce.ien17a@ac-paris.fr	01.46.22.76.52
Paris 17 B Bessières	Frédérique PICART	<a href="#">90 boulevard Bessières – 75017</a>	ce.ien17b@ac-paris.fr	01.46.27.40.05
Paris 18 A La Chapelle	Frédérique LE BRET	<a href="#">113, rue Championnet – 75018</a>	ce.ien18a@ac-paris.fr	01.53.09.91.59
Paris 18 B Goutte d'Or	Jean-Marc HUC	75 rue Marcadet – 75018	ce.ien18b@ac-paris.fr	01.53.09.34.39
Paris 18 C Montmartre	Françoise SAMMUT		ce.ien18c@ac-paris.fr	01.53.09.34.34
Paris 18 D Jules Joffrin	Emmanuelle PIEVIC		ce.ien18d@ac-paris.fr	01.53.09.34.31
Paris 19 A Buttes Chaumont	Florence LEROY-WARIN	<a href="#">61 rue de la Villette - 75019</a>	ce.ien19a@ac-paris.fr	01.42.40.82.88
Paris 19 B Stalingrad	Hélène OYARZABAL-CAFFIAUX	<a href="#">12 boulevard Indochine - 75019</a>	ce.ien19b@ac-paris.fr	01.40.36.45.36
Paris 19 C Jaurès	Isabelle GOUBIER-SENE		ce.ien19c@ac-paris.fr	01.40.34.45.06
Paris 19 D Colonel Fabien	Dominique BENSE	9 rue Tandou – 75019	ce.ien19d@ac-paris.fr	01.48.03.88.30
Paris 20 A Télégraphe	Frédérique PIPOLO	12boulevard Indochine– 75019	ce.ien20a@ac-paris.fr	01.44.62.35.44

Paris 20 B Ménilmontant	Claire RIOUX		ce.ien20b@ac-paris.fr	01.44.62.35.34
Paris 20 C Gambetta	Monique PICAUD	46 rue de la Réunion -75020	ce.ien20c@ac-paris.fr	01.44.62.35.30
Paris 20 D Belleville	Catherine BITARD		ce.ien20d@ac-paris.fr	01.44.62.35.37
Paris ASH1 Scolarisation en milieu spécialisé	Véronique LAFARGE -VILLAIN	12 boulevard Indochine - 75019	ce.ienash1@ac-paris.fr	01.44.62.35.37
Paris ASH2 Scolarisation en milieu ordinaire	Didier WALLON		ce.ienash2@ac-paris.fr	01.44.62.35.12
Paris ASH coordination 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré	Odile FAURE- FILASTRE		ce.ienash@ac-paris.fr	01.44.62.35.01

**Annexe n° 13 - Tableau indicatif des barèmes minima d'obtention des postes**

Arrondis- sement	Elémentaire			Maternelle		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
1 <sup>er</sup>	8.981	13.333	13.328	28.325	18.000	21.333
2 <sup>ème</sup>	9.325	6.817	20.114	12.297	4.333	19.947
3 <sup>ème</sup>	5.333	11.333	13.333	15.085	9.333	10.833
4 <sup>ème</sup>	10.967	15.856	15.328	18.197	19.333	14.083
5 <sup>ème</sup>	11.083	10.333	11.472	15.083	20.833	11.333
6 <sup>ème</sup>	13.378	10.336	16.419	12.989	33.239	13.111
7 <sup>ème</sup>	14.378	12.333	15.333	25.925	11.833	13.881
8 <sup>ème</sup>	7.669	7.333	11.333	21.331	8.947	8.833
9 <sup>ème</sup>	8.333	7.833	11.325	11.322	10.831	16.833
10 <sup>ème</sup>	2.333	10.333	8.953	11.333	7.333	15.333
11 <sup>ème</sup>	8.331	2.333	10.333	12.894	14.833	11.333
12 <sup>ème</sup>	7.864	7.000	2.333	10.411	8.869	11.333
13 <sup>ème</sup>	2.333	6.267	3.333	4.333	6.642	5.333
14 <sup>ème</sup>	4.942	4.333	7.333	11.897	10.333	10.328

15 <sup>ème</sup>	5.167	1.333	6.833	12.242	4.025	9.333
16 <sup>ème</sup>	2.333	9.333	9.333	8.333	5.331	8.333
17 <sup>ème</sup>	2.333	5.333	0.333	7.969	2.333	4.003
18 <sup>ème</sup>	0.333	0.256	0.333	1.333	2.333	1.333
19 <sup>ème</sup>	0.817	0.333	0.319	2.333	0.686	0.333
20 <sup>ème</sup>	0.333	0.333	0.333	3.333	6.333	3.333

Les barèmes indiqués ci-dessus concernent les postes d'enseignant(e) non spécialisés (toutes écoles confondues dans chaque arrondissement). **Ils n'ont qu'une valeur indicative.**

La mention PV signifie qu'un poste au moins est resté vacant dans l'arrondissement après les opérations du mouvement.